

**SALAIRES PQR/PQD :**

## **La lutte et l'unité des salariés, paie toujours**

**La négociation du 11 juin a permis de signer l'accord affiché ci-après.**

C'est grâce à la mobilisation sans précédent de salariés de tous les titres de PQR et PQD que cela a été possible.

Cet accord qui est à la hauteur des efforts consentis, n'est qu'une étape car le 16 septembre 2008, une nouvelle réunion pour négocier le rattrapage réel de l'inflation aura lieu.

Nous vous rappelons que pour réussir à maintenir le pouvoir d'achat **de toutes les catégories professionnelles de l'entreprise,**

des salariés ont fait grève et ont perdu une, voir deux journées de salaire.

Suite aux attaques généralisées sur les retraites, le pouvoir d'achat, la déréglementation du temps de travail, la précarisation, etc., nous devons préparer aujourd'hui la solidarité.

Pour cela une association de « **Solidarité entre salariés du Dauphiné Libéré** » (SES-DL) a été créée.

Mais pour que la solidarité vive, il faut l'alimenter. Nous appelons tous ceux qui n'ont pas eu l'occasion de faire grève, à soutenir ces collègues en faisant un don libellé à :

### **Association Solidarité entre Salariés du Dauphiné Libéré**

Adresse : 4, rue de la Belloniere  
38113 - Veurey-Voroize

ou à

### **Monsieur Christophe GIGANTI**

Trésorier de l'association SES-DL  
Service Entretien Général après-midi  
Le Dauphiné Libéré – Veurey

**Bien entendu le nom des donateurs est confidentiel, et un reçu leurs sera fourni.**

**ACCORD D'ETAPE**  
**SUR LES SALAIRES DES OUVRIERS, EMPLOYÉS, JOURNALISTES**  
**ET ENCADREMENT DE LA PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE**

**Du 11 Juin 2008**

Entre le Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale (S.P.Q.R.)  
d'une part,  
et :

- La FILPAC-CGT,
- L'UFICT-LC-CGT,
- La F3C-CFDT,
- Le SPEP-CGC
- La Fédération du Livre FO,
- La syndicat national de la Presse CFTC
- Le syndicat des journalistes CFTC
- Le SNPEP FO
- le Syndicat National des Journalistes,
- le Syndicat Général des Journalistes FO,
- le Syndicat des Journalistes FO,
- le Syndicat des Journalistes CGC,
- le Syndicat National des Journalistes CGT,
- l'USJ-CFDT

d'autre part,

Les parties signataires réaffirment leur attachement à la poursuite des négociations nationales de branche.

S'agissant de la négociation salariale qui en est une composante, le contexte économique de la PQR et l'évolution de l'indice INSEE des prix « TMHT » (visé dans l'accord de 1993) constitueront les éléments de référence.

Il est convenu en conséquence ce qui suit :

- 1 – Un palier salarial de 0,5% au 1<sup>er</sup> avril 2008
- 2 - Un palier salarial de 0,9% au 1<sup>er</sup> juin 2008
- 3 - Un palier salarial de 0,3% au 1<sup>er</sup> août 2008
- 4 – Une nouvelle rencontre paritaire de négociation se tiendra le 16 septembre 2008 afin de déterminer les dispositions salariales complémentaires à mettre en œuvre.
- 5 – Une réunion de bilan de la politique salariale 2008 aura lieu en janvier 2009.
- 6 – La prime de transport est portée à 33 € au 1<sup>er</sup> juillet 2008.
- 7 – Pour 2008, en attente de l'établissement des barèmes nationaux de piges, les entreprises feront référence, au moment de la révision de leur barème interne, aux augmentations ci-dessus.

~~FF~~ 7 BF 14

~~PH~~ JAC MC JS  
JL CP-D JN